

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de convocation et d'affichage : 22 septembre 2023

**DL-20230928-019**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint		X	Marie Chantal JOLIVET		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 <sup>e</sup> Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guyène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET	X		Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	Tanguy NAZARET
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Marie Chantal JOLIVET	Patrick GUINET
Emilie NGUYEN	Jean-Pierre GAITET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	75,9%	29	22	27



### ENFANCE JEUNESSE

#### Modification du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Tanguy NAZARET, adjoint en charge de la Petite Enfance et de la Vie Scolaire, présente le nouveau format du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) qui évolue afin de répondre aux besoins de ses usagers et de prendre en compte la spécificité du territoire et de ses hameaux.

Dans ce sens, des temps collectifs sont mis en œuvre sur différents sites de la ville chaque semaine afin de favoriser la proximité avec les assistantes maternelles.

Les nouvelles modalités de fonctionnement visent également à intégrer les évolutions législatives imposées par l'Etat.

Tanguy NAZARET explique que ce projet de règlement a été rédigé en concertation avec les équipes éducatives et les acteurs de la petite enfance.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance tel que présenté,

HABILITE le Maire à signer ce règlement.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 28 septembre 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Jean-Pierre Gaitet", is written over the official seal.